

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal  
du Vendredi 4 Novembre 2011**

Date de la convocation 31 octobre 2011

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 31 octobre 2011, le Conseil Municipal, conformément à la loi délibère quel que soit le nombre de membres présents.

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, PIALAT, GEFFRE, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, DUCLOUT LABUSSIÈRE, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, HITIER, BARDY, Mmes, GAILLOT, EVEILLE

Pouvoir : M. MOTY B. à M MOTY J.  
M. ROUSSE J. à M. MAURY JC  
M. BARDY Y à Mme SAINT-LOUPT

Information sur les décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation conformément à la délibération du 28 mars 2008.

- signature du contrat de bail pour le logement impasse J. Blanc avec Mlle Céline DROUILLAT
- renouvellement du contrat de bail pour le logement 8 rue de périgueux avec M et Mme FREDON.

### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE BUDGET ET DE CONSEIL**

- Décision d'accorder, l'indemnité de budget et de conseil au comptable en exercice.

### **ASSAINISSEMENT**

- Décision à l'unanimité d'inscrire au budget annexe de l'Assainissement pour 2012 le renouvellement des canalisations d'eaux usées de la rue d'Angoulême et de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux.
- Décision à l'unanimité d'augmenter comme suit la surtaxe communale d'assainissement pour l'année 2012.  
Partie fixe par branchement en service (Abonnement) : 32.46 €  
Coût au m<sup>3</sup> 01.37 €

- Par délibération en date du 23 mai 2011, le conseil municipal avait décidé :
  - la construction de la nouvelle station d'épuration sur la parcelle cadastrée section 367 A N° 1244 lieudit « chez gabard »
  - d'effectuer les démarches nécessaires auprès du propriétaire pour l'acquisition de cette parcelle.
  - de lancer une procédure d'expropriation pour l'acquisition de ce terrain à défaut d'un accord amiable avec le propriétaire.

Compte tenu que l'acquisition amiable du terrain n'est pas envisageable par les propriétaires, un nouvel avant projet sur une parcelle à proximité (400ml) cadastrée section 367A N°1176-1180-1178 a été réalisé.

- Un accord de vente à l'amiable serait possible sur ce terrain
- La faisabilité de la station d'épuration sur ce nouveau terrain est confirmée au regard des différentes contraintes.
- Le coût prévisionnel du projet est de 2 365 000 € HT pour la réalisation d'une station de 3200 EH

Il est précisé que dans les 3200 EH les effluents de l'abattoir sont inclus à hauteur de 1100 EH.

En outre ces travaux pourraient bénéficier d'aide financière auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. APPROBATION du projet tel que présenté (Vote 8 pour - 4 contre - 1 abstention)

### **VENTE**

- Il avait été décidé par délibération en date du 18 juillet 2011 de vendre la « Ferme Adam » sise au 5 rue Émile Bon cadastrée section A N°1093 à M. DELALANDE au prix de 70 000 €. Considérant le désistement de cet acquéreur avant la signature du sous-seing, l'immeuble a été reproposé à la vente. Décision à l'unanimité de vendre l'immeuble cadastré section A N°1093 sis au 5 rue Émile Bon à M. CELESTIN Yannick aux prix de 55 000 € (Cinquante cinq mille euros) net vendeur.

### **PLU**

- La révision du POS en PLU a démarré en 2004. Cette étude a coûté à la collectivité 46 679.19 € HT subventions déduites. Pour finaliser le dossier, les services de l'état demandent la réalisation d'une étude complémentaire sur les incidences environnementales. Le coût de cette prestation et la finalisation du dossier pour un PLU « Grenellisé » est de l'ordre de 43 950 € HT et environ 18 mois d'étude. Les services de l'État seraient susceptibles de nous aider financièrement. Décision à l'unanimité d'abandonner la révision de POS en PLU.

### **OBJET : RESTAURATION DE L'EGLISE STE MARIE**

- Une mise en concurrence a été lancée pour la restauration de l'église Ste-Marie – tranche 2 en application de l'article 28 du code des marchés publics. Elle comprenait :  
Une tranche ferme pour le clocher – croisillon nord et abside et une tranche conditionnelle pour la sacristie avec pour chaque tranche 2 lots,
  - Lot 1 : maçonnerie – échafaudage - pierre de taille
  - Lot 2 : couverture – charpente
- Ainsi que 3 options
  - pose de tirants forés pour consolidation de la voûte du chœur
  - restitution des corniches Ouest et Est du croisillon nord
  - abat-sons et grillage anti-volatiles
- Vu le rapport d'analyse des offres, décision à l'unanimité, de signer le marché public pour la restauration de l'église Ste-Marie avec :
  - Lot 1 : Entreprise les Compagnons de St-Jacques 16300 BARBEZIEUX  
Montant du Marché : 40 387.52 € HT (tranche ferme)
  - Lot 2 : Entreprise Belaud Prestige 16160 GOND PONTouvre  
Montant du marché : 14 999.21 € HT (tranche ferme)
- Décision de ne pas retenir d'option.
- Il est précisé en outre que le plan de financement n'est pas totalement bouclé et que nous attendons une réponse prochaine de la sauvegarde de l'art français.

#### **OBJET : CHARGES LOCATIVES DE CHAUFFAGE AU BOIS**

- Décision de facturer à chacun des locataires des immeubles communaux, bénéficiant du chauffage au bois les charges locatives qui en découlent, au prix de 0.076 € par Kwh.

#### **VENTE DE FOIN**

- Décision de vendre à Monsieur PAJOT Jean-Louis une coupe de foin de « la Prée » pour un montant de 787.20 €.

#### **TRAVAUX**

- Inauguration de la rue Remon probablement courant décembre
- Travaux de la chapelle en cours.

#### **SUBVENTIONS**

- Subvention exceptionnelle de 180 € au centre socio culturel pour l'organisation du réveillon « Noël solidaire » et location des cuisines de la salle des fêtes gratuite pour cette occasion
- Subvention de 380.00 € au collège de Chalais à titre de participation à un voyage pédagogique pour les 19 élèves de 5<sup>ème</sup> résidant sur la commune.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur le projet de transfert du théâtre à la CDC de Chalais.

Le Maire  
*Jean-Claude MAURY*